

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 31 mai 2007 à 18 heures

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - EXTRAITS DES DELIBERATIONS -

1. Encaissement d'indemnités d'assurance.

Sur avis de ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement des indemnités de 96,00 € et 4 247,00 € correspondant aux devis fournis pour des sinistres survenus le 27 décembre 2006 et le 11 février 2007 à la salle de sports Félix Buhot et à la piscine.

2. Centre Hospitalier Public du Cotentin – Transfert de la garantie d'emprunt apportée par la Ville au Centre Hospitalier de Valognes.

Par délibération en date du 8 juin 1999, la Ville de Valognes a accordé sa garantie pour un prêt consenti par le Crédit Foncier de France au Centre Hospitalier de Valognes, pour le financement de la construction d'une maison de retraite de 60 lits.

Suite à la création en octobre 2005 du Centre Hospitalier Public du Cotentin, résultant de la fusion du Centre Hospitalier Louis Pasteur et du Centre Hospitalier de Valognes, il est demandé à la Ville de Valognes de réitérer sa caution au profit du nouvel établissement hospitalier, dont le siège social se situe à Cherbourg-Octeville.

Sur avis de ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** cette garantie d'emprunt, à hauteur de 100 % du capital restant au 30 décembre 2006, soit 982.137,35 €.

3. Transformation de la SA de Crédit Immobilier de France – Manche en Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété – Adoption du statut de coopérateur et acquisition d'actions.

Sur avis de sa Commission Action Familiale et Sociale réunie le 14 mai, l'Assemblée Communale, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la transformation en 2007 de la Société Anonyme du Crédit Immobilier de France Manche en SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété)
- **ET ADOPTE** le statut de coopérateur avec acquisition de 10 actions fixées à 1 euro l'unité.

4. Mise en place d'une navette par car durant l'été.

Depuis l'été 1999, une navette gratuite circule par car entre Valognes et Barneville-Carteret, via Bricquebec, pour permettre aux Valognais de se rendre sur les plages de Barneville-Carteret, et aux habitants de Bricquebec et de la Côte des Iles, de fréquenter la piscine municipale de Valognes.

Sur avis de sa Commission Sports - Loisirs - Temps Libre réunie le 22 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** le renouvellement de ce service en juillet et août 2007.

5. Cession de terrains de l'Espace d'Activités d'Armanville - secteur de Prêmesnil

Sur avis de ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** les cessions suivantes sur l'Espace d'Activités d'Armanville - secteur de Prêmesnil :

- Une bande de terrain supplémentaire d'une superficie de 500 m², sis en bordure de la Route de la Brique, à prélever dans la parcelle cadastrée section ZD n° 121, à la SCI J.S.B afin de transférer la SARL A.I.T.. (Assistance Industrielle et Technique) - Prix : 7,62 € HT le m²
- Une parcelle de terrain d'une superficie de 2.400 m² environ, à prélever dans la parcelle cadastrée section ZD n°115 à Monsieur Thierry DROUET, afin de recentrer sur Valognes les Bureaux des Sociétés SNC C3 et SARL APSA (Etudes, Ingénierie, Constructeurs, Architectes) - Prix : 7,62 € HT le m².

6. Modification du règlement de la crèche municipale «Les Calinoux ».

*Règlement
affiché.*

Sur avis de la Commission Action Familiale et Sociale réunie le 14 mai, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, **SE PRONONCE favorablement** sur la modification du Chapitre 4 « Participation des Familles » - paragraphe « participation financière » du règlement intérieur de la Crèche Collective « Les Calinoux » selon les dispositions proposées par la Caisse d'Allocations Familiales, relatives au contrat forfaitaire à la journée ou à la demi-journée.

7. Restauration scolaire et garderie périscolaire - Révision des tarifs et modification des règlements.

*Tarifs et
Règlements
affichés.*

Sur avis de la Commission Enseignement - Education réunie le 21 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à la modification des règlements intérieurs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire, ainsi qu'à la révision des tarifs de ces Services.

8. Constitution et attribution de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Dans le cadre des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées prévoit, dans les communes de 5.000 habitants et plus, la mise en place d'une Commission Communale sur l'accessibilité aux personnes handicapées, présidée par le Maire et constituée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Sur avis de la Commission Action Familiale et Sociale réunie le 14 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la constitution de cette Commission par le Maire et de ses attributions dévolues de par la loi précitée.

9. Police Municipale - Organisation à la rentrée 2007-2008 d'un service d'agents auxiliaires de sécurité scolaire.

Sur avis de ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal, par 27 voix et 1 abstention, **DECIDE** :

- la mise en place à compter de la prochaine rentrée scolaire d'un service d'Agents auxiliaires de sécurité scolaire rattaché à la Police Municipale
- et le recrutement à contrat à durée déterminée de Personnel pour assurer les missions de surveillance et de sécurité aux abords des établissements scolaires ;

la mise en place de ce nouveau Service Public emportant la résiliation de la convention conclue avec l'Association « Les Anges Gardiens » le 16 décembre 2005 et subventionnée par la Ville de Valognes pour le Service apporté.

10. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux pour permettre la nomination des Agents inscrits sur liste d'aptitude suite à la réussite au concours ou au titre de la promotion interne et pour tenir compte des évolutions de services et des mouvements de Personnel
- le renouvellement de contrats de travail pour le Service Culture-Patrimoine-Communication et pour des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique
- le remboursement des frais d'hébergement des Personnels selon le nouveau barème en vigueur.

11. Locaux de la médecine et de la formation professionnelles de la F.P.T. - Dépôt du permis de construire.

Suite à l'acquisition par la Ville de l'ancien bureau des Douanes, situé Espace d'Activités d'Armanville, en vue de la réalisation d'un équipement collectif pour

la médecine et la formation professionnelles de la Fonction Publique Territoriale, sur avis de ses commissions réunies le 24 mai, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à dater, signer et déposer une demande de permis de construire au titre du changement de destination de locaux.

12. Mise en cohérence du plan de zonage d'assainissement avec le projet de P.L.U.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un certain nombre de zones figurant en secteur d'assainissement non collectif seront ouvertes à l'urbanisation ; aussi, convient-il de modifier le plan de zonage d'assainissement pour le mettre en cohérence avec le P.L.U.

Sur avis de ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à cette mise en cohérence et **PREND ACTE** de la désignation du Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Caen.

13. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement – Exercice 2006

*Rapport
affiché.*

Suite à l'adoption du compte administratif 2006 du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, **PRENNENT ACTE** de ce rapport annuel.

14. Attribution de subventions de fonctionnement.

*Tableau de
répartition des
subventions
affiché*

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité, réunie le 24 mai, l'Assemblée Communale, **ALLOUE** pour 2007 des subventions aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité son renouvellement, selon les critères et conditions examinés par le groupe de travail et les Commissions concernés.

15. Passation de conventions et de contrats.

Sur avis de sa Commission Sports – Loisirs – Temps Libre réunie le 22 mai et sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique – Intercommunalité, de sa Commission Aménagement Urbain et Equipements et de sa Commission Culture-Patrimoine, réunies ensemble le 24 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la passation des conventions et contrats suivants :

- Convention avec un centre équestre pour l'organisation de séances d'équitation dans le cadre des mercredis-loisirs les 6, 13 et 20 juin et participation des familles.

- Convention de prêt avec Daniel Boucard pour le prêt d'outils et convention de partenariat avec Les Amis de Valognes pour une exposition intitulée « les outils racontent l'histoire » au Musée de l'Eau de vie du 27 juin au 4 novembre – coût : 2.000 €.
- Contrat de vente avec l'association Afond d'cale pour la première partie du concert du 20 juillet, pour un montant de 600 € TTC, s'inscrivant dans le cadre de la saison culturelle 2007.
- Convention de partenariat avec l'Association AFUJI, pour la location d'une exposition qui se déroulera du 22 mai au 9 juin à la Bibliothèque municipale, et pour une conférence sur le manga le samedi 9 juin – coût global : 316,54 €.
- Contrat de prestation avec Monsieur Didier LEVY, auteur jeunesse, pour une rencontre à l'Hôtel-Dieu avec ses jeunes lecteurs de maternelle, CP et CE1, les 14 et 15 juin – coût : 730 € TTC.
- Contrat de vente avec la SARL TOHU BOHU pour un spectacle du groupe « The New Marching Band » le 22 juin dans le cadre de la Fête de la Musique – coût : 1.660 € TTC.
- Contrats pour les Estivales de l'Hôtel-Dieu : Concert de Korat & Chantaboum le 29 juin (coût : 1.480 €) ; spectacle « Joyeuse Pagaille » par l'AVL section Théâtre le 6 juillet (coût : 150 €) ; spectacle « Oh suivant ! » par la Compagnie D'IRQUE le 27 juillet (coût : 2.600 €).
- Contrat avec la formation « Voquer y Amigos » de Caen Jazz Action pour un concert le 14 septembre dans le cadre de « Hôtel-Dieu en scène » - coût : 1.300 €.
- Convention avec le Groupe Folklorique Valognais pour la mise à disposition à titre gracieux de la maison de la Conservation sise rue du Grand Moulin, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2007, immeuble constitué de deux pièces principales et d'un grenier.
- Convention avec l'Amicale Laïque et le Lycée Henri Cornat pour l'utilisation des extérieurs du lycée par le Centre Aéré du 9 au 27 juillet, afin de lui permettre de mettre en place ses activités d'été.
- Contrat de location avec option d'achat, pour la mise en place de fontaines à eau dans les Services Municipaux, d'une durée de 5 ans avec un loyer trimestriel de 165 € HT (fourniture et installation du matériel et maintenance annuelle).
- Convention de mise à disposition et d'entretien de bouteilles de gaz dans les ateliers municipaux, par la Société Air Liquide de Caen pour une durée de 5 ans - montant : 1.670,84 € TTC.
- Contrat d'une durée d'un an renouvelable, dénommé « le compte en ligne multisite » avec la Société Gaz de France, permettant l'accès informatisé des données sur 24 mois pour les contrats de fourniture et les consommations,

pour chacun des points de livraison en gaz naturel - montant : 1.108,87 € TTC.

16. Dénomination de voies.

Après consultation de ses Commissions réunies le 24 mai, le Conseil Municipal **DENOMME** la voie du nouveau lotissement privé de la SARL POSEIDON, situé derrière le Haut Gallion : **rue Abbé LEMIRE** ;

ainsi que la voie allant de la route de la Bretonnerie jusqu'à la plateforme de compostage VEOLIA : **route du Bois de la Coudre**.

Valognes, le 4 juin 2007

LE MAIRE :

F. LEBOYER